

<http://dechargelarevue.com/I-D-no-403-La-poesie-est-elle.html>



I.D n° 403 : La poésie est-elle soluble dans le produit littéraire ?

- Le Magnum - Les I.D -

Publication date: vendredi 20 juillet 2012

Copyright © Décharge - Tous droits réservés

A intervalles réguliers, le petit monde de la poésie est ébranlé dans sa routinière quiétude, cette quasi générale indifférence des uns pour les autres qui permet à quiconque de se persuader de son importance, par une soudaine et violente émotion qui le jette alors dans tous ses états. Il redécouvre alors sa fondamentale fragilité, - la poésie serait-elle mortelle ? - et qu'il forme malgré tout une manière de communauté partageant nombre d'intérêts. Il vient ainsi d'être récemment saisi de l'importance de la commission *Poésie* du Centre National des Lettres, commission dont bien peu se préoccupaient jusqu'ici, et dont les activités sont brusquement apparues comme de première nécessité. Pour s'en persuader, on se reportera à l'agence virtuelle *Poezibao*, au [scoop/it](#) en particulier qui traite de l'actualité de la poésie et où l'on trouve pas moins de quatre rubriques consacrées à cette affaire : à commencer par une pétition en ligne, initiée par Pierre Le Pillouer, Philippe Beck et Nathalie Quintane via le site [sitaudis](#) ; une lettre ouverte adressée à la Ministre de la culture en vue de sauver *la politique du livre* ; un deuxième communiqué, davantage explicite, de la commission *Poésie* (reproduite dans l'onglet [Pratique de la poésie](#) de notre site) ; une lettre ouverte de Jean-Christophe Bailly qui appelle à son tour à combattre la réforme engagée.

Si la coïncidence n'avait pour cause des circonstances aussi malheureuses, je sourirais du possible rapprochement de cette présence chronique d'avec celle, datant de plus de deux ans, de [Bernard Mazo](#), republiée dans l'*I.D* précédent, où déjà s'exprimaient des raisons des plus sérieuses de s'inquiéter pour la survie de la poésie : nombre de données alors énoncées restent actuelles comme cette affirmation, peu contestable, toujours contestée cependant par les laissés-pour-compte et ceux qui se targuent de se passer de la manne officielle (rappelons que nos publications sont de ceux-là, à l'heure actuelle, grâce à la fidélité et au nombre de nos lecteurs), et selon laquelle l'édition poétique en France, *dont la flamme toujours vacillante est à 90% entretenue par les petits éditeurs, ne perdure en grande partie que grâce aux subventions du CNL* ([I.D n° 402](#)).

De fait, la politique dénoncée naguère par Bernard Mazo reste à l'oeuvre, ce moment toujours bénéfique de changement de régime et de personnel politiques la révèle à cru. L'enjeu, ne tournons pas autour du pot, est financier ; les subsides que redistribue le Centre des Lettres proviennent en grande partie de la taxe prélevée sur les photocopies, taxe dont le fort rendement des premières années tend à diminuer depuis l'utilisation massive de l'ordinateur. Cet aspect des choses n'est sans doute pas étranger aux mesures décidées par l'actuel président du Centre, et dont la plus contestée est de confondre en une seule les commissions Théâtre, Roman et Poésie : cette décision bénéficierait à l'évidence aux maisons d'édition les plus influentes, comme aux genres littéraires les plus économiquement rentables : que pèse la poésie face à la bande dessinée, aux livres pour la jeunesse ou aux éditions scientifiques ? Et la commission *Poésie* de rappeler une mission fondamentale du CNL : *protéger les « marges de l'édition » (comme la poésie) de « la violence du marché »*.

Le dénouement de l'affaire est désormais entre les mains de la Ministre de la culture qui a le choix entre accepter l'héritage du gouvernement précédent et laisser les plus forts faire la loi, ou intervenir en vue de protéger le plus faible : que ce soit aussi l'occasion de remettre à plat la politique du livre, comme il lui est suggéré, paraît une idée des plus défendables.

Repères : On trouvera le communiqué de la Commission *Poésie* dans l'onglet [Pratique de la poésie](#), sur notre site.

Les autres documents, dont *la Lettre au Ministre de la culture*, se trouvent dans le [scoop/it](#) de *Poezibao* et sur divers sites, sur le blog d'Alain Freixe : [la poésie et ses entours](#), entre autres.

Après coup :

Texte corrigé

après des mises au point de Pierre Le Pillouër pour le site sitaudis et de Philippe Beck, sur l'historique de la première pétition des poètes.

Remise à plat de la réforme des commissions du CNL :

Paris, le 18 juillet 2012

La ministre de la Culture et de la Communication réaffirme son ambition pour le livre et la lecture en France. Depuis sa prise de fonctions, elle a tenu à rencontrer les professionnels du secteur, et à échanger en particulier avec les libraires, les éditeurs et les auteurs. Les enjeux qui touchent à ce secteur sont en effet majeurs et supposent un pilotage renouvelé de la politique du livre et de la lecture.

Le Ministère assumera aussi si nécessaire une fonction de médiateur entre les auteurs, les éditeurs, les diffuseurs et l'ensemble des acteurs de la filière. Dans ce contexte, la réforme des commissions et des dispositifs de soutien du Centre national du Livre, définie il y a quelques mois et qui devait entrer en vigueur au 1er janvier 2013 ne peut être mise en oeuvre sans prendre en compte les nouvelles orientations du gouvernement. Cette réforme étant par ailleurs contestée, une concertation préalable s'avère nécessaire.

La Ministre a donc demandé au président du CNL de suspendre cette réforme. Des réunions de travail et une concertation seront organisées en septembre sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication.